



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Administration de l'environnement

## Inspection Environnementale

IED2022

Rapport définitif

Date: 20/02/2023

### Base légale

Loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles.

### Données relatives à l'installation

<b>Société</b>	Exploitation agricole KLEIN	<b>Date et durée de l'inspection</b>	06/12/2022 - 4 heures
<b>Lieu</b>	21, rue de la Fail L-9175 Niederfeulen	<b>Nature de l'inspection</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection à l'improviste
<b>Type de l'installation</b>	Exploitation agricole	<b>Étendue de l'inspection</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Installation complète <input type="checkbox"/> Partie de l'installation
<b>Catégorie de l'installation selon l'annexe I de la loi</b>	6.6 Elevage intensif de volailles ou de porcs : b) avec plus de 2.000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30kg)	<b>Participation d'organisme(s) agréé(s)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Arrêté(s) ministériel(s) concerné(s)**

1/11/0354 du 06/07/2012, tel que modifié par la suite

**Résultat de l'inspection environnementale**

<b>2</b>	pas de non-conformités ou non-conformités levées	NC3, NC4
<b>2</b>	non-conformités mineures <sup>(1)</sup>	NC1, NC2
<b>0</b>	non-conformités significatives <sup>(2)</sup>	
<b>0</b>	non-conformités importantes <sup>(3)</sup> (recontrôle dans les 6 mois)	

**Légende :****(1) Non-conformités mineures :**

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui n'ont visiblement pas d'impacts sur l'environnement (santé humaine et environnement)  
et les valeurs limites d'émission sont respectées.

**(2) Non-conformités significatives :**

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact sur l'environnement.  
et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées  
et les valeurs limites aux points d'immission sensibles sont respectées (qualité environnementale maintenue)

**(3) Non-conformités importantes :**

Infractions aux exigences matérielles ou formelles qui ont un impact imminent et important sur l'environnement  
et/ou les valeurs limites d'émission ne sont pas respectées  
et les valeurs limites aux points d'immission sensibles ne sont pas respectées.

N° NC	NC de	Observation faite lors de l'inspection	Suivi des mesures pour lever la NC	Disposition législative visée	Délai
NC1	2022	L'aménagement et l'exploitation des postes de transformation d'une puissance électrique totale de plus de 1.000 kVA ne sont pas couverts par une autorisation délivrée en vertu de la législation relative aux établissements classés.	L'exploitant s'engage à introduire un dossier de demande au plus tard pour le 31/05/2023.	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	31/05/23
NC2	2022	L'aménagement et l'exploitation du dépôt de substances et mélanges classés comme dangereux (mention d'avertissement « danger ») d'une capacité de stockage supérieure à 100 l ne sont pas couverts par une autorisation délivrée en vertu de la législation relative aux établissements classés.			
NC3	2022	Les réservoirs à purin construits avant 2015 (réservoirs situés en-dessous des porcheries et réservoir à purin d'une capacité de 2.400 m <sup>3</sup> équipé d'une préfosse d'une capacité de 100 m <sup>3</sup> ) n'ont pas été déclarés auprès de l'Administration de l'environnement.	L'exploitant a déclaré les établissements en question en date du 31/01/2023. La non-conformité est levée.		NC levée
NC4	2022	La station de distribution de gasoil (dépôt de gasoil y associé ayant une capacité de 8.000 l) n'a pas été déclarée auprès de l'Administration de l'environnement.			

Périodicité des inspections programmées	
Périodicité actuelle	3 ans
Conclusion suite à la présente inspection	<input checked="" type="checkbox"/> Périodicité inchangée <input type="checkbox"/> Périodicité modifiée
Prochaine inspection	2025